



**HAL**  
open science

## Anthologie de textes rares de Paul Léon sur la restauration monumentale

Camille Bidaud

► **To cite this version:**

Camille Bidaud. Anthologie de textes rares de Paul Léon sur la restauration monumentale. Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère, 2020, 10.4000/craup.4126 . hal-03859917

**HAL Id: hal-03859917**

**<https://hal.science/hal-03859917v1>**

Submitted on 18 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

## Anthologie de textes rares de Paul Léon sur la restauration monumentale

Camille Bidaud

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/craup/4126>

DOI : [10.4000/craup.4126](https://doi.org/10.4000/craup.4126)

ISSN : 2606-7498

### Éditeur

Ministère de la Culture

### Référence électronique

Camille Bidaud, « Anthologie de textes rares de Paul Léon sur la restauration monumentale », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* [En ligne], Matériaux de la recherche, mis en ligne le 22 juin 2020, consulté le 24 juin 2020. URL : <http://journals.openedition.org/craup/4126> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/craup.4126>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 juin 2020.



*Les Cahiers de la recherche architecturale, urbaine et paysagère* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

---

# Anthologie de textes rares de Paul Léon sur la restauration monumentale

Camille Bidaud

---

## Introduction

- 1 Les trois textes réunis ici sont des discours et un chapitre d'ouvrage rares écrits par Paul Léon (1874-1962) sur la restauration des monuments historiques suite à la Première Guerre mondiale.
- 2 Bien que son rôle soit souvent méconnu aujourd'hui, Paul Léon a une carrière exemplaire aux Beaux-Arts. Chef de l'Architecture de 1907 à 1919 puis directeur des Beaux-Arts de 1919 à 1932, son intérêt personnel pour les monuments lui donne un rôle prépondérant au Service des monuments historiques dans l'entre-deux-guerres : responsable du service de 1907 à 1932, membre de la Commission de 1907 à 1962, professeur d'histoire de l'art monumental au Collège de France de 1932 à 1940. Son rôle n'aurait pu être qu'administratif, mais Paul Léon est un auteur très prolifique et politique, il écrit beaucoup sur le service, des articles, des ouvrages et fait de très nombreux discours officiels.
- 3 Son ouvrage majeur, le plus connu, *La Vie des monuments français*<sup>1</sup>, est l'historiographie du Service des monuments historiques, qui est une réédition augmentée de *Les Monuments historiques*<sup>2</sup> publié pendant la Première Guerre mondiale.
- 4 Le premier texte constitue le troisième chapitre de l'ouvrage-programme de la reconstruction qu'il publie pendant la guerre<sup>3</sup>. Il s'agit donc d'un ouvrage politique, qui présente les actions des Beaux-Arts pendant la guerre et les prévisions pour l'après-guerre pour le grand public. Cet ouvrage comprend quatre chapitres : deux traitent de la reconstruction civile, deux de la reconstruction monumentale. L'un sur le monument au sens de mémoire et donc de la création de nouveaux monuments pour souvenir de la guerre (monuments aux morts et lieux de mémoire), et l'autre, reproduit ici, sur les

monuments historiques touchés par la guerre. Tiré en peu d'exemplaires sur un papier fragile pendant la guerre, il est de moins en moins consultable dans les bibliothèques.

- 5 Le second texte est la communication lue à la séance annuelle des cinq académies de 1922<sup>4</sup>. quatre ans après la fin de la guerre, et juste après son intronisation à l'Académie des beaux-arts, Paul Léon fait un discours aux enjeux doubles : politique pour présenter les travaux en cours de restauration du patrimoine français, mais aussi très littéraire et poétique pour justifier sa présence sous la coupole de l'Institut. Comme chaque séance annuelle ou les intronisations, les discours sont publiés *in extenso* par l'Institut mais à un nombre restreint d'exemplaires.
- 6 Enfin, le dernier texte est celui du discours qu'il présente à la Conférence d'Athènes de 1931 sur la restauration des monuments d'art et d'histoire<sup>5</sup>. Françoise Choay a présenté cette conférence internationale<sup>6</sup>, dont les conclusions sont les prémices de la Charte de Venise. Elle publiait alors une sélection de textes assez restreinte. Le format numérique aujourd'hui ne nous contraignant plus, nous publions ici le discours de Paul Léon qui ne faisait pas partie de sa sélection. Paul Léon présente ici, dans la partie « doctrine de restauration » de la conférence, les doctrines et pratiques françaises depuis la révolution.
- 7 La succession de ces trois textes permet plusieurs observations. D'une part, de par leur chronologie, juste avant, au tout début puis sur la fin de la reconstruction, nous pouvons voir la mise en place puis le résultat des travaux. D'autre part, bien que ces textes traitent du même thème, ils permettent d'observer les grandes qualités pédagogiques, politiques et littéraires de Paul Léon. En effet, ils ne sont pas écrits pour le même auditoire : grand public pour le premier, académiciens pour le second, spécialistes et praticiens du patrimoine pour le troisième. Paul Léon utilise alors des registres de langue différents, être plus ou moins dans l'exemple pratique, et surtout transformer la manière dont il parle de la doctrine : plutôt conservateur face à ses homologues italiens, très restaurateur face aux académiciens. Enfin, ces textes permettent de comprendre, entre ses belles lignes, et malgré sa tentative de théorisation de trois périodes à Athènes, que la doctrine française a toujours eu le même but : la conservation de l'aspect, éventuellement à grand renfort de béton armé, doctrine qu'il exprime ainsi : « La France monumentale a gardé son vrai visage, sans balafre, ni cicatrice<sup>7</sup> »<sup>8</sup>.

Photographies des places d'Arras avant-guerre, suite aux destructions et après reconstruction.



Photographie publiée dans Paul Léon, « Les principes de la conservation des monuments historiques, évolution des doctrines », Congrès archéologique de France, 97<sup>e</sup> session, t. I, Paris, Picard, 1934, pp. 16-52.

## Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918.

### Chapitre III « La reconstitution monumentale de la France »

- 8 La restauration des monuments atteints par la guerre pose des problèmes tout différents de ceux qu'auront à résoudre les divers services de reconstitution nationale. Sur les ruines de la ferme patriarcale, l'agriculteur installera une exploitation nouvelle, pourvue du plus moderne outillage. Là où il possédait des machines anciennes, l'industriel réalisera d'un seul coup des progrès auxquels n'eut pas suffi peut-être un demi-siècle d'efforts. La maison paysanne sera rebâtie en adaptant les caractères du style régional aux exigences de l'hygiène publique. Il n'est pas impossible que la terre de mort, interdite aujourd'hui aux hommes et aux choses, le « *no man's land* » des Anglais ne devienne quelque jour une sorte de pays modèle, un champ fécond d'expériences économiques et d'initiatives sociales.
- 9 La restitution des monuments anciens n'ouvre ni ces possibilités ni ces espérances. Elle est exclusivement fondée sur le respect du passé. Elle ne permet pas de faire autrement et mieux. Elle commande de refaire ce qui existait.
- 10 L'importance et l'étendue des destructions posent le problème dans des termes nouveaux. Sans doute la France a connu d'autres invasions. Il n'est guère de siècle au

cours duquel ses plus belles provinces n'aient été piétinées par l'étranger. Les barbares qui, en 1914, ont incendié le portail de Reims et décapité l'ange de Saint-Nicaise sont les descendants de ceux qui, quinze siècles auparavant, avaient supplicié le saint évêque au seuil de la première cathédrale. La guerre de Cent ans, la Ligue, la Révolution, toutes nos grandes crises nationales, ont été pour nos abbayes et nos églises des époques de désolations. Dans sa lutte contre les dominations féodales la royauté a abattu bien des forteresses qui comptaient parmi les plus beaux monuments de notre architecture militaire. Les tours de Lavardin ou de Vendôme, de Falaise ou de Château-Gaillard montrent encore la brèche ouverte par les canons du roi de France. Quelle que fût toutefois la volonté de détruire, les moyens étaient encore rudimentaires. La Révolution elle-même martela les bas-reliefs, mutila les statues, découronna les clochers sans pouvoir, le plus souvent, abattre des monuments qui avaient défié les siècles. L'aliénation, bien plus que l'émeute, fit disparaître lentement les édifices vendus et démolis pierre à pierre. Il fallut vingt ans pour débiter la cathédrale d'Arras ou l'église Saint-Nicaise de Reims converties par leurs acquéreurs en carrières.

- 11 Après ces grandes convulsions, les guerres du XIX<sup>e</sup> siècle furent plus respectueuses du passé. En 1870, l'empereur Guillaume logeait à Reims au palais de l'archevêché ; à la veille de son couronnement, il voulut par une sorte de manie superstitieuse occuper les appartements réservés aux rois de France pendant les fêtes du sacre et il fit exécuter devant lui une reconstitution minutieuse de la cérémonie. Son action se borna toutefois à ces scènes indécentes et douloureuses. En 1914, pendant la brève occupation qui précéda le bombardement, la cathédrale de Reims fut, de la part de l'ennemi, l'objet du plus vif intérêt. Des officiers connaisseurs l'admiraient avec ostentation. L'un d'eux, professeur d'histoire de l'art, fit dans la nef, devant un état-major attentif, une conférence sur l'architecture gothique. Aussi, quelques jours après, les premiers obus tombant sur la toiture et les tours produisirent un effet de stupeur. Les Rémois comprirent tout d'un coup le véritable caractère de cette guerre, tel qu'il venait de se révéler peu de jours avant aux bourgeois de Senlis et aux paysans de Lorraine. C'était une guerre de destruction totale. Elle s'inspirait de la devise du grand ancêtre Albert Achille de Brandebourg, ce margrave du XV<sup>e</sup> siècle qui déclarait que « l'incendie est pour la guerre ce que le Magnificat est pour les vêpres ». Toutefois, cette apothéose du feu devait être célébrée selon un rite nouveau. Ce n'était plus la torche jetée dans le désordre de la bataille et l'excitation du pillage. Des corps d'incendiaires étaient administrativement constitués, de même que d'autres avaient pour fonction l'enlèvement systématique des stocks ou des mobiliers. La destruction et le rapt, considérés jusqu'alors comme les maux inévitables de l'invasion, étaient organisés en services publics, devenaient des institutions d'État. Ainsi se présentait, poussée dans ses plus rigoureuses conséquences, l'application du système de la nation armée « *Volk in Waffen* » que son théoricien Von der Goltz expérimentait alors si cruellement en Belgique : guerre de peuple à peuple, visant à l'épuisement de toutes les ressources nationales ; déportation des habitants, enlèvement des richesses mobilières, destruction des produits du sol par la mutilation des arbres, destruction du sous-sol par le noyage des mines et l'empoisonnement des eaux, destruction de l'histoire elle-même par l'incendie des monuments qui en demeurent le symbole et comme la vivante image.
- 12 Au cours de la guerre, les effets de ces principes se sont aggravés à mesure que se perfectionnaient les engins. Lors de la bataille de la Marne, l'artillerie de campagne a causé de graves dégâts, mais il ne s'agissait que de mutilation, pas encore d'anéantissement. Je me rappelle l'émotion causée par la disparition totale de la petite

église du Buisson dont on ne retrouva pour ainsi dire que le plan tracé sur le sol et dont le seul débris intact était le coq du clocher. Cette volatilisation de l'humble édifice parut chose extraordinaire. Aujourd'hui le pilonnage par l'artillerie de gros calibre habitue à de tels spectacles. Dans les pays de pierre, il ne reste des édifices qu'un amas de moellons ; dans les pays de brique, par exemple sur le champ de bataille de la Somme, à Pozieres, Montauban, le Sars, Sailly-Saillisel, les églises comme les maisons ne se révèlent plus que par un amas de voliges et par la teinte rouge du sol due à la présence de la brique pilée. La tâche du restaurateur se trouve tristement simplifiée.

- 13 La destruction n'a pas seulement augmenté en intensité mais aussi en étendue. Les premiers ravages de 1914 ont porté sur les départements de la Marne, de la Meuse, de la Meurthe-et-Moselle ; ils se sont limités aux routes parcourues par les colonnes ennemies dans certaines zones restreintes, notamment aux environs de Vitry-le-François, de Bar-le-Duc, de Nancy, de Lunéville. Depuis 1915, les dévastations se sont étendues le long de la ligne de feu qui s'est stabilisée de Dunkerque à Thann et sur laquelle se trouvent des villes d'art telles qu'Arras, Soissons ou Reims. En 1917, la deuxième retraite allemande et les opérations qui l'ont accompagnée ont causé les plus graves désastres dans la Somme, dans l'Oise, dans l'Aisne, – tantôt par la bataille elle-même, tantôt par les explosions à la dynamite des villages ou des quartiers de villes. Les châteaux de Coucy et de Ham ont été détruits au cours de cette période, en même temps que les églises anciennes d'une architecture si délicate qui jalonnaient la vallée de l'Aisne ou s'échelonnaient sur ses pentes : Bucy, Vailly, Aizy, Novion, Laffaux, Urcel.
- 14 Enfin de chaque côté de la ligne de feu, il faut reculer chaque jour la limite de la zone exposée au tir à longue portée ou à l'aviation de bombardement. Des villes relativement éloignées, comme Dunkerque, Épernay, Chalons, Bar le Duc, Nancy, Paris même se trouvent sous le feu de l'ennemi.
- 15 Devant ces désastres et ces menaces, quels sont nos moyens d'action, nos armes de résistance, nos possibilités de réparation ? Il convient à ce point de vue de distinguer trois catégories de monuments :
- Ceux qui sont dans les lignes ennemies.
  - Ceux qui sont sur la ligne de feu.
  - Ceux qui sont dans les régions libérées.
- 16 Sur les premiers nous sommes imparfaitement renseignés. Si nous avons vu, sous nos yeux, l'incendie de la collégiale de Saint-Quentin, nous savons peu ce qui se passe à l'intérieur du pays occupé. Nos ennemis ne cessent de vanter les mesures qu'ils prennent pour la protection des œuvres d'art<sup>9</sup>. Il semble que jusqu'alors les monuments de Douai, de Cambrai, de Valenciennes aient été peu éprouvés, que les églises illustres de Mouzon, de Rethel, de Laon, les sanctuaires d'Avioth, de Mont devant Sassey aient échappé à la destruction. Toutefois, rien ne permet de prévoir l'état dans lequel nous retrouverons ces malheureuses régions. L'exemple de la retraite allemande dans la Marne, puis dans la Somme et dans l'Aisne autorise toutes les craintes. En tout cas nous ne disposons, à l'heure actuelle, d'aucun moyen d'intervenir.
- 17 En ce qui concerne les monuments situés sur la ligne de feu, il est possible de prendre des mesures de préservation partielle, soit par voie d'enlèvement, soit par des travaux de protection sur place.
- 18 L'enlèvement est réalisable pour les objets mobiliers, les tableaux, les stalles, les statues, les vitraux. La parure monumentale est en partie conservée en vue des

reconstructions futures. Au début les mesures de sauvetage ont été isolées. Incomplètes. La rapidité foudroyante de l'invasion ne laissait pas le loisir d'opérer avec la méthode qu'ont apportée plus tard au problème les Italiens, conscients d'avance d'une guerre inévitable et prochaine. Les tapisseries de la cathédrale de Reims ont été dirigées vers l'intérieur, deux ou trois jours seulement avant l'entrée des Allemands dans la ville. Depuis que le front s'est stabilisé, des opérations importantes et délicates ont été menées à bonne fin. À Thann, dès le début de la guerre, un sculpteur mobilisé avait pu, avec le concours de l'administration militaire, enlever et mettre en lieu sûr les statues et les vitraux de l'église. À Soissons, l'architecte de la cathédrale procéda, dès 1915, à l'enlèvement des verrières. Celles de Chalons furent également déposées quand la ville devint une cible pour les attaques aériennes. Ce sont là quelques exemples entre bien d'autres. À Reims, la descente des hautes verrières de la cathédrale fut particulièrement dangereuse. Elle nécessitait un échafaudage qui, au vu de l'ennemi, risquait d'attirer sur l'édifice et sur les travailleurs de violents bombardements. Un peintre verrier, M. Jacques Simon, travaillant la nuit ou par la brume, suspendu seulement à des cordes ou usant du fragile appui des armatures, réussit à sauver tout ce qui pouvait l'être encore.

- 19 Ce qui ne peut être enlevé est autant que possible protégé sur place. Les statues des portails de Reims sont masquées par des revêtements de sacs de terre. Les mêmes précautions ont été prises pour la protection de la façade et des stalles d'Amiens. Elles ont été appliquées à un grand nombre d'édifices : les tombeaux de l'église des Cordeliers et les fontaines de la place Stanislas à Nancy, le monument de Louis XV à Reims, les tombeaux de Montdidier et de Mailly-Maillet dans la Somme, les retables de Maignelay et de Thourotte dans l'Oise, etc. Depuis peu, les monuments parisiens eux-mêmes ont disparu sous un rempart protecteur.
- 20 En dehors de ces travaux préventifs, il en est d'autres qui ont été exécutés au cours des bombardements pour limiter l'étendue des dégâts. S'il fut impossible, à cause de la proximité de l'ennemi, de mettre les voûtes de Reims à l'abri d'une toiture provisoire, du moins l'architecte a-t-il pu empêcher un effondrement partiel, en faisant consolider d'urgence, et pour ainsi dire sous le feu, un pilier gravement atteint dont les maçonneries menaçaient ruine.
- 21 Toutes ces mesures, prises d'abord au gré des initiatives individuelles, puis réalisées avec les moyens précaires dont disposait alors l'administration des Beaux-Arts, font aujourd'hui, grâce au concours du ministère de la Guerre, l'objet d'une organisation permanente. Trois sections ont été constituées en vue de la préservation ou de l'évacuation des œuvres d'art. Chacune d'elles est commandée par un artiste mobilisé ayant rang d'officier. Elles disposent du personnel, de l'outillage, des moyens de transport nécessaires. Plusieurs dépôts ont été créés dans les diverses régions intéressées. C'est par milliers que se chiffrent aujourd'hui les œuvres d'art mises à l'abri du bombardement. Les opérations les plus délicates telles que la dépose des statues de la Maison des musiciens à Reims ont pu être menées à bonne fin. Des inventaires réguliers, des constats photographiques accompagnent ces manœuvres de sauvetage.
- 22 À côté des mesures de défense prises, pour ainsi dire, dans la bataille et qui sont forcément très limitées, il en est d'autres, plus décisives, qui s'appliquent aux édifices situés hors de l'atteinte ennemie et pour lesquels peut se poser le problème de la restauration. Les monuments aujourd'hui délivrés ne représentent sans doute qu'une



faible partie des ruines en face desquelles nous nous trouverons après la libération intégrale du territoire. Et cependant leur nombre est déjà considérable. Sur combien d'entre eux devra s'étendre la tutelle du Service des monuments historiques ? Là encore la question se pose en des termes nouveaux et les méthodes antérieures ne sauraient nous servir de guides.

- 23 Au lendemain de la Révolution de 1830, la Commission des monuments historiques se trouva en présence d'une tâche comparable à celle qui lui incombe aujourd'hui. Les désastres de la Révolution, la longue période d'indifférence et d'abandon qui les avait suivis avaient amené les monuments français au plus grave état de délabrement. Les ressources financières étaient médiocres. Le budget fut au début de 80 000 francs, il n'était encore que de 800 000 en 1848. D'autre part, les compétences faisaient défaut, les études d'archéologie nationale naissaient à peine au sein de quelques sociétés provinciales d'antiquaires. Très sagement, la première Commission des monuments historiques, inspirée par Vitet puis par Mérimée, séria les questions, limita son programme et appliqua son effort à la conservation des chefs-d'œuvre d'un intérêt véritablement national. La liste des monuments historiques ne comprenait que 880 noms en 1840, elle en comprend aujourd'hui près de 5 000.
- 24 À l'heure actuelle, la question se présente sous un aspect tout autre. Si le désastre est sans précédent, il en est de même des conditions dans lesquelles il doit être effacé. La réparation intégrale des dommages de guerre se trouve, nous l'avons vu, inscrite dans la loi. Elle est considérée comme une dette de solidarité nationale et même internationale. Quelles que doivent être en effet les stipulations de la paix, la restauration de la France et de la Belgique apparaît comme la restauration même du droit violé. Il est aisé de constater l'intérêt passionné que soulèvent dans le monde entier, et notamment de l'autre côté de l'Atlantique, les crimes sacrilèges de Reims et de Louvain. On est fondé à admettre que les ressources ne manqueront pas pour la reconstitution monumentale de la France. D'autre part les compétences ne font plus défaut. Nous possédons une école d'architectes-archéologues qui, depuis plus d'un demi-siècle, font chaque jour leurs preuves dans les entreprises de restauration les plus difficiles. C'est là un fait universellement reconnu. Nous pouvons invoquer à ce sujet un témoignage qui n'est pas suspect d'indulgence, c'est celui du Dr Paul Clemen, conservateur des antiquités de la province du Rhin et, depuis la guerre, inspecteur général des monuments en Belgique et dans la France envahie. Ce même docteur, qui aujourd'hui nous accuse si volontiers d'indifférence, d'incurie à l'égard de nos chefs-d'œuvre, revenant jadis d'une mission d'étude au cours de laquelle, selon nos traditions hospitalières, tous les dossiers lui avaient été largement ouverts, confessait à ses compatriotes que, pour la conservation des monuments, la France occupait le premier rang. Elle est, déclarait-il, « le modèle et l'éducatrice des pays voisins ». Il voyait les causes de cette supériorité, d'une part dans la formation d'une école d'artistes d'élite, d'autre part dans l'intérêt profond qu'attache le public français, sous tous les régimes, à ces témoignages du passé qui sont pour lui, ajoutait-il, « une des sources permanentes de la fierté nationale ».
- 25 Pourvue de ressources financières, disposant d'un personnel technique, la Commission des monuments historiques paraît fondée à placer sous sa tutelle les édifices anciens dont la restauration, présentant des difficultés spéciales, ne peut être confiée qu'à des artistes habitués par leurs études antérieures à de semblables travaux. C'est ainsi qu'elle a classé 32 monuments dans la Marne et dans la Meuse. Le travail de

reconnaissance actuellement en cours dans l'Oise, l'Aisne et la Somme portera le nombre total des classements de la guerre à plus de cent édifices, chiffre encore tout provisoire et qui grossira dans la plus large mesure après la libération totale de nos territoires envahis.

- 26 Comment vont être dirigés ces nombreux chantiers de restauration ? Il y aura des degrés d'urgence, selon l'utilisation de l'édifice et son état de destruction. Étudier une solution pour le donjon de Coucy ou pour le château de Ham, à coup sûr rien n'est moins pressant. Au contraire, l'église de village devra s'ouvrir dès le retour des populations. Souvent même elle le l'a pas attendu. Nos soldats ont élevé des chapelles avec les débris des sanctuaires détruits : telle est celle d'Auve dans la Marne ; il en est une autre dans la région de Chalons qui, à demi enterrée, porte le nom symbolique de Notre-Dame des tranchées. Ailleurs l'office est célébré sur les ruines. Il suffit de clôturer un bas-côté ou l'abside pour y rétablir le culte. En général, on commence par mettre hors d'eau la plus grande partie possible de l'édifice, de manière à empêcher l'aggravation des dégâts. Ce sont des travaux conservatoires de cette nature qui ont été jusqu'alors entrepris en Champagne et en Lorraine.
- 27 Quant à la restauration proprement dite, c'est-à-dire la restitution de l'état ancien, c'est une œuvre d'exécution fort lente. Elle l'est en tout temps, à cause du soin minutieux qu'elle réclame. Elle le sera plus encore, par suite du nombre anormal des chantiers simultanément ouverts et de la nécessité de former des équipes d'ouvriers spéciaux. Pour en fixer les caractères généraux, il n'est pas inutile d'indiquer les doctrines et les méthodes actuellement en cours. Elles auront leur part d'influence dans la solution des problèmes de demain.
- 28 Tout d'abord, si un cataclysme tel que celui qui nous atteint aujourd'hui avait ravagé le pays avant le XIX<sup>e</sup> siècles – en fait il s'en produisit, nous l'avons vu, et de très destructeurs – nos ancêtres auraient refait au goût du jour et suivant la mode de leur temps, les parties ruinées des édifices. S'agit-il, au XVI<sup>e</sup> siècle, de restaurer, de compléter, de terminer une église romane, un hôtel de ville gothique, les architectes n'ont aucun souci de ces styles, de ces illustres morts : ils les respectent, ils ne tentent pas de leur rendre la vie. À côté d'eux, ils créent des êtres vivants, et ce qui distingue partout leur œuvre, ce n'est pas l'étrangeté du rapprochement, mais l'habileté avec laquelle ils ont su raccorder les additions modernes aux parties anciennes. Les exemples abondent dans toutes nos provinces de France de ces mariages entre les styles, de ces harmonies entre les siècles. Rappelons-nous les deux clochers de Chartres, l'abside renaissance de Saint-Pierre de Tours, le transept, la nef, la façade de la Cathédrale de Soissons. Il est peu d'édifices qui ne retracent, dans la suite de leurs travées, la succession même des époques.
- 29 Depuis bientôt cent ans, la naissance des sciences historiques, l'étude de l'archéologie monumentale, le développement de l'esprit critique, ont conduit à restituer les édifices dans leur état ancien, sans rien ajouter à ce que nous avait légué le passé. Cette doctrine a reçu des applications successives et diverses. Au début, les architectes-restaurateurs traitaient les édifices délabrés par la suppression des parties malades. Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Yved de Braisne sont d'illustres victimes de cette chirurgie quelque peu barbare. Puis à la chirurgie succède l'orthopédie ; on entreprend de rendre aux édifices mutilés les membres qu'ils ont perdus. On enlève la flèche de la Sainte Chapelle, on restitue des statues aux portails vides de Notre-Dame, et les exemples de Paris sont suivis dans toute la France. Aujourd'hui les exigences de plus en

plus rigoureuses de la critique archéologique ont amené à une conception plus discrète et plus respectueuse. Par un entretien préventif, on s'efforce d'empêcher les dégradations qui rendent les grands travaux inévitables et amènent en général de fâcheuses transformations. Cette notion nouvelle a été éloquemment définie par le plus grand théoricien de la conservation monumentale. « Veillez avec vigilance, écrit Ruskin, sur un vieil édifice, comptez-en les pierres comme vous le feriez pour les bijoux d'une couronne ; mettez-y des gardes comme vous en placeriez aux portes d'une ville assiégée, liez-le par le fer quand il se désagrège, soutenez-le à l'aide de poutres quand il s'affaisse, ne vous préoccupez pas de la laideur du secours que vous lui apportez ; mieux vaut une béquille que la perte d'un membre. »

- 30 Ce sont là les principes tutélaires qui, avant la guerre, dirigeaient l'action du Service des monuments historiques en France<sup>10</sup>. Ce respect du passé nous a fait souvent accuser de négligence par nos ennemis<sup>11</sup>. Il suffit d'examiner la restauration de l'Église de Thann ou celle de l'Église de Sewen faites par les architectes du gouvernement impérial pour comprendre l'irréductible opposition de leurs méthodes et des nôtres. À Thann, le remplacement des statues anciennes de la façade par une galerie à colonnettes de la plus burlesque invention, l'invraisemblable coloris de la toiture, la décoration peinte de la nef, permettent de juger si notre abstention n'est pas préférable à leur zèle<sup>12</sup>.
- 31 Dans quelle mesure ces principes trouveront-ils leur application dans les reconstructions d'après-guerre ? Il convient pour s'en rendre compte d'examiner les cas spéciaux que posent les différentes formes de destruction.
- 32 Le cas le plus simple, c'est l'incendie partiel ou total de la toiture, incendie causé par les obus ou allumé à la main. Si les voûtes sont assez solides, l'édifice demeure intact ; il s'agit seulement de le mettre à l'abri des intempéries. Ce n'est pas que cette question d'une nouvelle toiture ne pose, au point de vue de l'aspect, certaines difficultés spéciales. En Lorraine, par exemple, les églises, comme les maisons, empruntent une partie de leur charme pittoresque à la persistance de la tuile romaine arrondie, posée à recouvrement sur des charpentes faiblement inclinées ; son ondulation, sa patine concourent à l'aspect très particulier des villages. Au contraire, la tuile mécanique, plus économique, plus légère, plus stable, présente, nous l'avons vu, par la brutalité de sa couleur et la platitude de sa forme le plus choquant disparate. Des essais récents, faits sur l'Église de Rembercourt-aux-Pots, ont abouti à la création d'un modèle qui réunit les avantages des deux matériaux et assure le maintien du caractère régional qui est une des formes essentielles du respect même de l'histoire.
- 33 À l'incendie de la toiture s'ajoute le plus souvent la destruction du clocher. Pouvant servir d'observatoire, il devient une cible pour l'artillerie ennemie. Le monument est décapité. Or, le clocher est aussi essentiel à l'église que le beffroi à l'hôtel de ville. Il n'a pas seulement une valeur d'art mais encore un sens liturgique. La reconstruction des clochers abattus par la Révolution a été une des tâches principales des architectes-restaurateurs au XIX<sup>e</sup> siècle. Ceux qui sont détruits par la guerre devront-ils être remplacés ? Là encore se posent des questions d'espèces. La brèche légère d'une flèche de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons qui n'importe ni à l'aspect, ni à la solidité n'a nul besoin d'être réparée. La plupart des clochers ont été écornés, fendus, tronqués, leur restauration est plus ou moins réalisable. D'autres ont totalement disparu, tel celui de Tracy-le-Val qui constituait l'intérêt essentiel du monument et dont les anges, rappelait récemment M. André Michel<sup>13</sup>, étaient les précurseurs de la phalange aérienne qui, malgré ses blessés et ses morts, continue de monter la garde autour de Notre-Dame de

Reims. Quelle copie nous rendra un pareil chef-d'œuvre ? On n'évoquera pas l'esprit de l'artisan mort, on ne lui fera pas diriger d'autres mains et d'autres pensées. La perte est irréparable<sup>14</sup>.

- 34 Le plus souvent les voûtes n'ont pas résisté. Écrasées par le poids de la charpente, calcinées, désagrégées par le feu, trouées aussi par les obus, elles sont à reconstruire. Parfois le remplissage seul a souffert ; les nervures fournissent encore une armature solide. Si le bombardement a été plus intense – et c'est malheureusement le cas le plus général – les voûtes se sont écroulées. Les piliers gisent sur le sol, les tambours sont projetés les uns sur les autres. Il ne reste que les murs de clôture avec les encadrements plus ou moins déchirés des fenêtres béantes. Vu de dehors, l'édifice paraît relativement conservé. À l'intérieur, il n'est plus qu'un amas de décombres. C'est l'aspect bien connu qu'offrent les maisons des villes bombardées, celles des places d'Arras, par exemple, ou celles de Pont-à-Mousson. La façade paraît intacte, mais elle n'est qu'un paravent masquant la ruine intérieure.
- 35 Comment pourra s'opérer, avec quelque chance de succès, la restauration de ces édifices ? Nous disposons à cet égard de documents d'une valeur fort inégale. Les archives des monuments historiques, très riches en photographies, en relevés de grandes églises, le sont beaucoup moins pour les églises rurales sur lesquelles l'attention s'est seulement portée depuis que la loi de séparation a transféré le budget monumental de la Direction générale des cultes à l'administration des Beaux-Arts. L'enquête dirigée depuis cette époque dans toute la France était encore en cours il y a quatre ans. Certaines régions ont été l'objet d'inventaires détaillés ; c'est ainsi que le recueil publié par M. Moreau-Nélaton sur les églises de l'Aisne emprunte aux événements actuels un intérêt de premier ordre. Malheureusement des sources de cette valeur ne se rencontrent qu'en des cas tout à fait exceptionnels.
- 36 Les documents les plus sûrs, ce sont les matériaux mêmes qui jonchent le sol. À cet égard, la méthode suivie pour le déblaiement peut avoir une influence capitale sur la restauration ultérieure. Il était d'usage autrefois – c'est un usage d'ailleurs de plus en plus abandonné – de procéder à la dépose des parties d'édifices qu'il s'agissait de restaurer. On repérait soigneusement tous les fragments, toutes les pierres utilisables et qui devaient être remontées. On se trouve aujourd'hui en présence d'une dépose singulièrement brutale, mais il n'est pas impossible de retrouver sous les décombres une grande quantité d'éléments à réemployer. Avec le claveau d'un arc, le profil d'une moulure, on retrouve la forme ancienne. Il en est un peu de la reconstitution monumentale comme de la reconstitution paléontologique et Viollet-le-Duc aimait à comparer les méthodes de l'archéologie moderne à celles qu'avaient inaugurées Cuvier pour faire revivre la faune des âges disparus.
- 37 Supposons que des éléments suffisants puissent être réunis, va-t-on refaire l'édifice tel qu'il existait dans toutes ses parties, avec une aveugle fidélité, exempte de toute critique ?
- 38 Tout d'abord les monuments ne sont pas d'une seule venue. Ils ont été remaniés, complétés au cours des siècles, puis largement restaurés au XIX<sup>e</sup>. Les premiers restaurateurs ont péché surtout par ignorance, quelquefois par excès de science. La très intéressante Église de Falvy, dans la Somme, possède de fausses voûtes en briques destinées sans doute à son embellissement tel que le concevait le conseil de fabrique. N'est-il pas préférable, puisque ces voûtes sont crevées, de rétablir simplement l'ancienne charpente de la vieille nef romane, en sacrifiant le clocher moderne qui

n'ajoute rien assurément à la beauté de l'édifice ? Il est d'autres additions récentes, d'un effet non moins contestable, et dont la réédification ne s'impose pas : tel le lourd campanile coiffant la gracieuse façade renaissance de l'Hôtel de Ville de Péronne.

- 39 Parmi ces additions, il y en a qui proviennent de l'application voulue de certaines doctrines. Autrefois, les architectes des monuments historiques considéraient avec quelque mépris les adjonctions des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles. Ils tendaient à réaliser l'unité de style. Un monument du XIII<sup>e</sup> siècle devait être intégralement restitué dans le style du XIII<sup>e</sup> siècle. Chargés de restaurer le couronnement de la cathédrale de Reims, Millet, puis Ruprich-Robert se refusèrent à répéter la balustrade antérieure construite après l'incendie de 1481. Ils imaginèrent une balustrade empruntée à la décoration du XIII<sup>e</sup> siècle, mais qui n'avait jamais existé que sur leur dessin. Allons-nous refaire cette composition du XIX<sup>e</sup> siècle en style XIII<sup>e</sup> ou copier purement et simplement la balustrade de 1504 dont il reste encore un témoin authentique ? Des questions analogues se poseront souvent pour l'ornementation extérieure des monuments qui, plus exposés aux intempéries, a subi jadis des restaurations plus fréquentes.
- 40 Il est, au contraire, des cas où, tout en connaissant parfaitement les dispositions anciennes, nous pouvons être amenés à leur substituer de nouvelles. Considérons par exemple la charpente de la Cathédrale de Reims. Nous en possédons le dispositif exact, grâce aux études très précises faites avant la guerre par M. Deneux, aujourd'hui architecture du monument. Irons-nous poser à grands frais sur les voûtes une forêt de bois, foyer possible d'un nouvel incendie, alors que les procédés de la construction moderne nous permettent de supporter autrement la toiture, par exemple sur des fermes en ciment armé. Après l'incendie de la cathédrale de Chartres, en 1836, l'ancienne « forêt » a été remplacée par une ossature métallique qui, depuis près d'un siècle, a fait ses preuves au point de vue de la conservation et de l'aspect. N'imiterons-nous pas aujourd'hui les ingénieurs de Louis-Philippe ? Mais, dans ce cas, allons-nous par une invraisemblance quelque peu déconcertante, faire jaillir, de notre armature moderne, la vieille charpenterie qui portait le clocher à l'ange avec ses étranges figures ? Et devant ces difficultés et ces contradictions, ne serons-nous pas amenés, comme le préconisent beaucoup de bon esprits, à maintenir l'édifice tel qu'il est, garanti seulement par une terrasse qui laissera se profiler, dans toute leur hauteur, les deux tours occidentales ? On voit combien de problèmes complexes soulève la restauration, et qu'il s'agit plutôt de résoudre des cas particuliers que d'appliquer des principes.
- 41 Enfin, même en possession de tous les éléments nécessaires, de tous les documents certains, indiquant la disposition et la forme anciennes, sera-t-il possible de reconstituer toutes les parties de l'édifice ? Que fera-t-on pour la sculpture décorative ? Sans doute sa réfection s'impose ; Il n'y a pas de séparation absolue entre l'ornementation et la structure. Un pinacle charge le contrefort, une corniche assure l'écoulement des eaux, une balustrade permet la circulation. Mérimée estimait que ces ornements devaient être intégralement restitués sur les édifices les plus importants, mais qu'au besoin, on pouvait se borner pour les autres à indiquer la silhouette générale en laissant la pierre en épannelage. Le résultat de ce système a été en général très fâcheux. L'absence de décoration extérieure enlève au monument son caractère, sa vie propre. Si insuffisante que puisse être la copie d'une œuvre créée par un homme d'une autre époque, on arrive pourtant à des exécutions assez heureuses, à condition d'avoir recours, pour la sculpture d'un ornement de feuillage ou pour celle des

corbeaux grimaçants le long des corniches romanes, non pas à un artiste patenté, à un dessinateur érudit, mais plutôt à un tailleur de pierre, à un ouvrier connaissant les ressources de la matière, et en qui revivra peut-être le maître-maçon du Moyen Âge.

- 42 Il en est tout autrement pour la statuaire. On sait qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les Antiques n'étaient admis dans les collections royales qu'après avoir été dûment révisés et complétés par les artistes officiels. M. Jules Formigé a pu reconstituer, d'après un moulage antérieur, les retouches ainsi subies par la Vénus d'Arles. La Vénus de Milo n'est entrée au Louvre sans bras, qu'à cause du différend qui divisa les archéologues au sujet du mouvement à leur donner. Les premiers restaurateurs des édifices gothiques n'hésitaient pas à compléter les figures ou leurs attributs. Les façades de Bourges, d'Amiens, de Senlis, portent encore des traces fâcheuses de ces procédés. De même qu'on rapiécail les statues, on en ajoutait de nouvelles. Viollet-le-Duc indiquait, comme une garantie restrictive des fantaisies de l'époque, la nécessité de copier des modèles de la même région et du même siècle que l'édifice à restaurer. Aujourd'hui ce système est unanimement condamné. On ne refera pas les statues de Reims<sup>15</sup>. Qui oserait profaner la beauté nouvelle que leur ajoute le martyre ? La lumière qui embrase la pierre rougie illumine la sainte cohorte de ses mystérieux reflets. Là encore, fions-nous à l'action éternelle du temps plutôt qu'à l'intervention passagère des hommes.
- 43 Toutefois, si nous avons le devoir de laisser intact ce décor sacré, pouvons-nous du moins essayer d'arrêter la décomposition de la matière qui la forme ? Depuis longtemps des expériences ont été tentées pour le durcissement des surfaces. Les résultats n'ont jamais été heureux. La silicatisation produit une sorte de croûte vitrifiée qui empêche la pierre de respirer et derrière laquelle la désagrégation se poursuit plus rapide. La fluatation, employée aujourd'hui, paraît mieux réussir. Quel que soit le procédé, les parties brûlées finissent par tomber. Le reste prend un aspect rugueux, raboteux, boursoufflé. On s'en rend compte en comparant, au portail de Saint-Jean-des-Vignes, les effets des bombardements de 1914 et de 1870. Il ne faut pas renoncer, d'autre part, à recueillir des débris de sculpture qui semblent souvent informes et peuvent pourtant, par un rapprochement ingénieux, retrouver quelque apparence de vie. La reconstitution faite par M. Antony Thouret de la tête fameuse connue sous le nom d'« ange au sourire » est très démonstrative à cet égard.
- 44 Si certaines parties d'édifices doivent être interdites à la restauration, cette interdiction ne doit-elle pas parfois s'étendre à l'édifice tout entier ? Ne vaut-il pas mieux laisser subsister une ruine dans sa grandeur désolée plutôt que d'en tirer un pastiche froid et menteur ? Quels monuments faut-il rappeler à la vie ? Lesquels faut-il abandonner ? Là encore il n'est pas de règle.
- 45 On exagère quelque peu la beauté des ruines. Elles ne sont pas toutes indistinctement belles. « Laissons faire la faux du temps pour produire d'heureux effets », déclarait un ingénieur de Reims consulté, pendant la Révolution, sur l'utilisation des débris de Saint-Nicaise. Le temps est en effet un grand créateur. Des ruines peuvent n'être pas belles et le devenir au cours des siècles. D'autre part, il y a des ruines, pour ainsi dire organiques, qui présentent une synthèse expressive de l'édifice : par exemple celles des abbayes d'Ourscamp, de Longpont, de Jumièges. Leur destruction ne s'est consommée que peu à peu. Le monument transformé en carrière a été fouillé lentement ; dépouillé de sa parure ornementale, il garde du moins la beauté de sa structure. Au contraire, les monuments bombardés présentent une masse informe, un lamentable chaos ; ce qui en



reste est morcelé, déchiqueté, selon les hasards du tir. De telles ruines sont plus tragiques que vraiment belles.

- 46 Ne croyons pas, d'autre part, qu'il soit possible de laisser subsister un monument en ruine sans veiller à son entretien. La terre aura tôt fait de le recouvrir. Nous savons à quelle profondeur on exhume les villes antiques. Au printemps de l'année dernière, peu après la retraite allemande, une exubérante végétation s'emparait déjà des villages dévastés de l'Oise et de l'Aisne, grimant sur les pierres, jetant ses pousses en tous sens à travers les décombres, décorant de fleurs ces lamentables débris, semant une vie nouvelle sur ce paysage de mort. Laissez faire, c'est l'ensevelissement rapide... *Etiam Periere ruinae.*
- 47 Le maintien ou la restauration des ruines dépendra beaucoup de leur emplacement ainsi que de l'utilisation des monuments dont elles proviennent. Une église est détruite, abandonnez-en les débris ; il vous faudra reconstruire une église neuve, pour cela trouver un autre terrain qui ne sera plus le traditionnel emplacement sur la grand-place de la ville ou au cœur même du village. De l'église ancienne il ne reste rien... Et il reste tout : les fondations, les premières assises, les matériaux bouleversés mais taillés et déposés à pied d'œuvre. Croit-on que les habitants de Reims supporteront le spectacle de la cathédrale mutilée au cœur de la ville renaissante ? Il suffit de se rappeler ce que devinrent à Paris les restes de la Cour des comptes.
- 48 Il y a au contraire des cas où le maintien de la ruine répond à la beauté de l'aspect et à l'enseignement du souvenir. Certains édifices, dépourvus d'affectation, constituaient avant la guerre des ruines grandioses, mais des ruines. Tel était le Château de Coucy. Redressera-t-on jamais son donjon ? L'entreprise serait assurément réalisable, mais combien onéreuse et vaine. Il y a des monuments qui ne sont pas indispensables à la vie de la cité. Quelle que soit la solution adoptée pour reconstruire l'Hôtel de Ville d'Arras, ne serait-il pas souhaitable de laisser la masse du beffroi telle que l'ont tronquée, déchirée les obus ennemis<sup>16</sup> ? Il en est de même pour les tours de Mont-Saint-Eloi. Leurs silhouettes tailladées se découpent aujourd'hui plus étranges. Beaucoup d'églises ne sont plus que de blancs fantômes : leur robe de pierre frissonne au vent, déchirée comme l'étoffe du glorieux drapeau. À Ablain-Saint-Nazaire, au pied du plateau de Lorette, à Perthes, à Massiges, à Souain, les pierres arrachées, les colonnades brisées, répondent à la désolation du site. Quelles églises nouvelles seraient plus évocatrices de douleurs, plus tragiques gardiennes de tombeaux ?
- 49 Il y a enfin des ruines qui ont perdu toute expression, toute forme, toute raison d'être conservées. À Ennemain, à Carency, à Beuvraignes, l'église est nivelée ; elle n'est plus qu'un tas de pierres. On se bornera à fouiller pieusement ses cendres, on posera les fragments ainsi recueillis dans le nouveau monument, de même que les statues et les colonnes antiques se retrouvent aux façades ou dans les nefs des premiers sanctuaires romans.
- 50 Il est difficile d'évaluer à l'heure actuelle l'étendue des programmes de constructions neuves en ce qui concerne les monuments publics. La statistique relevait en 1917, pour les seules communes libérées, 1882 édifices dont 435 mairies, 598 écoles, 472 églises. Ce sont des bâtiments pour lesquels il importe de garder scrupuleusement le caractère régional, d'éviter le modèle administratif uniforme, indifférent à l'histoire et à la physionomie du pays et qui fait pénétrer l'urbanisation dans la vie rurale sous ses formes les plus fâcheuses.

- 51 La construction des monuments neufs, comme la restauration des monuments anciens, s'appliquera la plupart du temps aux églises, l'église étant le principal, souvent l'unique monument du village. Elle pose à notre époque un problème très particulier. Alors que l'architecture civile a toujours évolué avec les besoins sociaux auxquels elle devait satisfaire, l'architecture religieuse est restée asservie aux styles du passé. Jamais peut-être il ne s'est élevé plus d'églises qu'en France au XIX<sup>e</sup> siècle et jamais effort artistique n'eut plus médiocre résultat. On attribue souvent cette stérilité à l'imitation obstinée, exclusive de l'antiquité puis du Moyen Âge. « Comprenez-vous, écrivait le comte de Laborde en 1856, comment l'art n'a pas été radicalement tué sous deux générations de fossoyeurs qui se succèdent lugubrement depuis soixante ans, occupés seulement à fouiller les tombeaux de toutes les générations passées. Cinquante années d'abdication de toute initiative. Un demi-siècle d'impuissant labeur de copiste, de ridicules grimaces de singes qui contrefont le bon et le mauvais sans discernement. »
- 52 Sans doute, dira-t-on, alors que les changements incessants de la vie sociale entraînent ceux de l'habitation privée ou des édifices publics, le programme liturgique demeure invariable à toute époque, et c'est là ce qui explique la stagnation de l'art chrétien. Et pourtant, l'architecture religieuse n'a-t-elle pas toujours adapté à ses fins les expressions de l'art contemporain ? Quand il s'est agi de transformer le temple antique, simple reliquaire de la divinité, en un lieu d'assemblée accessible à tous les fidèles, l'architecture de l'église s'est inspirée de celles des maisons privées où se rencontraient les premiers chrétiens et de celle des basiliques faites pour abriter de nombreuses réunions d'hommes. Qu'étaient les églises du Moyen Âge, sinon des maisons plus grandes et plus ornées que les autres ? Leur forme, leur décoration, qui constituent aujourd'hui un si étrange anachronisme dans nos rues et sur nos places, étaient issues de formules universellement adoptées. L'arc ogival était aussi bien employé pour les portes des boutiques que pour celles des cloîtres et les dessins flamboyants de la cathédrale de Rouen avaient leur pendant aux fenêtres de la place du marché.
- 53 De même que toute architecture publique ou privée, l'architecture religieuse doit être de son temps. Que le constructeur d'églises rurales renonce à ce faux luxe qui les défigure, aux matériaux simulés, aux pseudo-richesses décoratives de la fonte ou du plâtre. Qu'il emprunte ses matériaux et ses formes aux vieilles demeures paysannes, aux grandes fermes patriarcales de la région. Quant à l'architecte des villes, s'il emploie des procédés modernes, qu'il le fasse avec logique et franchise, sans renouveler les incohérences qui ont marqué, il y a cent ans, l'application du métal aux formes néogothiques et dont on retrouve encore les fâcheuses traces aux cathédrales du Mans, de Sées ou à Saint-Eugène à Paris. Deux faits actuels dominant nécessairement la conception de ces vastes salles d'assemblée que sont aujourd'hui les églises. C'est d'abord la possibilité de couvrir de grandes portées sans points d'appui intermédiaires. Quelles en peuvent être les conséquences ? Suppression des bas-côtés, création d'une nef unique, telle qu'on la rencontre dans les églises du midi, disparition de l'étalement extérieur que constitue l'arc-boutant ? Ne voyons point dans ces possibilités de changements la fin de l'architecture chrétienne. Les ponts à piles de pierre n'ont-ils pas fait place aux ponts métalliques d'une seule volée dont nous admirons la hardiesse et la surprenante beauté ? Et n'était-ce pas déjà la constante préoccupation des maîtres d'œuvre gothiques que de diminuer la matière inerte, de réduire les points d'appui, d'ouvrir de larges espaces aux colorations de la lumière ? Le second fait actuellement prédominant dans la construction, c'est la substitution des matériaux moulés à la



pierre. Faut-il prévoir dans les églises de demain une décoration de revêtement remplaçant la décoration traditionnelle de refouillement ? Doit-on augurer la renaissance de cette architecture d'incrustation qui dota Rome et Venise de toutes les magnificences du marbre et de la mosaïque ? Ce sont là des problèmes que résoudra l'avenir. La conservation du passé nous en impose de plus simples et de plus immédiats. « Il y faut une religieuse discrétion, éclairaient Lassus et Viollet-le-Duc, dans leur rapport sur la restauration de Notre-Dame, une abnégation complète de toute opinion personnelle. Il ne s'agit pas de faire de l'art, mais de se soumettre à l'art d'une époque qui n'est plus. » « C'est une mission, écrivait un des premiers directeurs du Service des monuments historiques, qui exige plus de connaissances que de génie, plus de patience que de fécondité, plus de conscience que d'enthousiasme. Elle promet à celui qui la remplira plus d'honneur que de profit, plus de contrariété que d'honneur. C'est une œuvre de dévouement<sup>17</sup>. » Cette définition n'a pas cessé d'être juste. Une fois de plus le dévouement de nos architectes est acquis au pays. Que les pouvoirs publics n'hésitent pas à leur faire appel. Ils répondront.

### ***La restauration des monuments après la guerre,*** **communication lue dans la séance annuelle des cinq** **académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot,** **1922**

54 Messieurs,

Le consul Mummius, pendant le sac de Corinthe, menaçait les soldats chargés de transporter les statues, de les condamner à refaire toutes celles qu'ils auraient brisées. L'espérance de relever nos beffrois et nos cathédrales ne serait-elle pas aussi vaine que la menace du Romain ? Des prestations en nature, des contributions financières pourront suffire à nous rendre des usines, des maisons, des fermes. Un monument se restaure, il ne se remplace pas. L'architecte n'est pas libre de faire autrement ou mieux. Il nous doit ce qui existait. L'immense effort poursuivi depuis quatre ans dans nos régions dévastées, les travaux entrepris du nord aux Vosges dans plus de sept cents édifices ne feraient qu'ajouter aux destructions de l'ennemi celles d'un autre vandalisme, si d'audacieuses innovations ou de maladroits pastiches venaient défigurer les traits et altérer le caractère des grandes œuvres du passé.

55 Sans doute la même question s'est-elle maintes fois posée au cours des siècles. Depuis l'époque où saint Nicaise fut martyrisé par les Vandales au seuil de la cathédrale de Reims, où saint Jérôme se lamentait sur les ruines d'opulentes cités et sur le sort des richesses emportées en Germanie, les plus illustres édifices de la France du Nord et de l'Est ont été souvent dévastés. Nos services d'évacuation, organisés pendant la guerre pour le sauvetage des œuvres d'art, ont des précédents lointains. Chaque invasion provoquait l'exode des trésors d'église vers les places fortifiées. Devant la menace des Normands, Reims reçoit ceux d'Orbais, de Châlons, d'Arras. Les reliques de Saint Martin de Tours émigrent à Orléans, puis dans le Berry, en Auvergne et en Bourgogne. Pendant la guerre de Cent ans, dans les banlieues de nos villes, les monuments sont l'objet de démolitions préventives. Au moment où l'armée anglaise vient mettre le siège devant Reims, les églises situées hors les murs sont rasées par ordonnance prévôtale. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une destruction aveugle, mais d'une véritable dépose. Un grand

nombre de matériaux susceptibles de réemploi sont abrités dans des dépôts spécialement aménagés.

- 56 Une fois la tourmente passée, l'architecte ne cherchait pas à restituer les monuments dans leur état antérieur. Il reconstruisait au goût et suivant la mode du jour. Chaque génération travaillait pour elle-même, sans s'attarder au passé, sans engager l'avenir. Il est peu d'églises anciennes qui ne retracent, dans la suite de leurs travées, la succession des époques<sup>18</sup>. Les clochers de Chartres, la nef de Soissons, la façade de Tours sont des exemples, entre tant d'autres, de ce mariage entre les styles, de ces harmonies entre les siècles. La restauration qui tend à conserver l'édifice primitif a des origines modernes. Bien qu'elle ait donné naissance à un grand service public, pourvu d'une législation et doté d'un budget spécial, c'est dans quelque dix ans seulement qu'elle atteindra son centenaire. L'invasion de 1870 ayant porté peu d'atteinte à nos richesses artistiques, doctrine et méthode nouvelles se trouvent pour la première fois à l'épreuve.
- 57 La restauration des monuments dévastés par la guerre a commencé avec la guerre elle-même. Chaque repli de l'ennemi permettait d'exécuter dans les régions libérées les travaux les plus urgents. D'autre part, la stabilisation des fronts nécessitait des mesures permanentes de sauvegarde dans les grands sanctuaires d'art, tels que Reims, Arras, Soissons, qui, constituant des piliers de résistance stratégique, se trouvèrent, pendant quatre ans, exposés au feu de l'ennemi. La protection de l'État ne pouvait se limiter aux seuls édifices inscrits parmi les monuments historiques. Le péril créait des droits. Le classement constituant la seule possibilité légale d'intervention, il importait d'élargir les formules du temps de paix. C'est ainsi qu'au lendemain de la bataille de la Marne, vingt-sept églises furent comprises parmi les monuments historiques et immédiatement secourues. Au lendemain de l'armistice, la liste des nouveaux classements devait s'allonger encore. La réorganisation de la vie locale absorbait, à ce moment, l'effort des services publics. La nécessité d'établir des abris, de mettre en état les maisons encore habitables primait tout autre souci. Les monuments anciens, exposés sans toiture aux intempéries, traversés de larges brèches, ébranlés dans leurs fondations, étaient voués à la ruine. Les règles administratives de la reconstitution ajoutaient à ces menaces un péril plus immédiat. Elles obligeaient au déblaiement préalable des décombres. Les maisons atteintes étaient rasées, leurs moellons s'alignaient de chaque côté de la route en cubes égaux, réguliers, comme les tombes d'un cimetière. C'était l'ensevelissement du village, l'anéantissement des foyers. Tel eût été aussi le sort de nos vieilles églises, qui, heureusement protégées contre les démolisseurs, se dressent encore, délabrées, au-dessus du champ de ruines, comme se soulèvent des blessés parmi les morts du champ de bataille. Des architectes éprouvés, des archéologues avertis pouvaient seuls procéder à des consolidations délicates, opérer le choix des fragments en vue de leur réemploi et permettre, par la sauvegarde de nombreux éléments anciens, la restauration ultérieure. Cette solution, conforme aux intérêts artistiques du pays, l'est aussi à ses intérêts financiers. Dès que l'ordre renaît sur le chaos des décombres, on s'étonne de retrouver l'édifice moins détruit qu'il ne paraissait d'abord. Il ne reste rien et il reste tout : les substructions, les bases des piles, quelques pans de murs et, tout autour, des matériaux, dont la plupart encore intacts et déposés à pied d'œuvre, pourront reprendre leur place.
- 58 Ces opérations de déblaiement, assez simples et rapides dans une église de village, prennent parfois une grande ampleur et s'étendent à une ville entière. À Reims, la cathédrale est devenue un lieu d'asile pour toutes les trouvailles faites depuis quatre

ans à travers les ruines d'une cité qui, sur treize mille maisons, n'en compte que bien peu d'épargnées. Dès la première heure, un service de sauvetage a été officieusement organisé<sup>19</sup>. De savants archéologues, hommes de persuasion et d'action, ont réussi à soustraire à la pioche et au tombereau des fragments de toute époque dont le nombre s'accroît sans cesse. Ce sont là les éléments du musée qui s'élèvera quelque jour à la gloire d'un passé plus que millénaire. Autour de la vieille basilique, emplissant des hangars et d'étroites galeries s'entassent les pierres sculptées : bas-reliefs, statues, mascarons ou pilastres, puis les pièces de bois échappées à l'incendie, des pavages historiés, une infinie variété de balcons, grilles, rampes en fer. Sous un auvent sont assemblées deux mille plaques de cheminées, vestiges des foyers éteints. Leurs bas-reliefs retracent comme des stalles d'église, toutes les scènes de la vie, de l'histoire, de la légende. La mythologie y voisine avec la Bible. Près du sacrifice d'Abraham, voici la toilette de Diane ; plus loin, c'est l'évocation des grands souvenirs historiques, depuis le serment des Horaces jusqu'aux victoires de Louis XIV, et de l'étendard de Jeanne à l'aigle de Napoléon. Les jeux, les danses, les métiers figurent en gracieuses images et toute la gent animale fait revivre sous nos yeux les fables de La Fontaine. Ces créations, nées de la libre fantaisie pour l'isolement de l'âtre, tirent de leur rapprochement même un intérêt tout nouveau et nous enseignent une époque mieux que les œuvres d'apparat.

- 59 Les ruines de Reims devaient livrer des vestiges d'autant plus nombreux que la ville moderne est bâtie avec les matériaux des abbayes et des églises démolies au cours des siècles. Parmi l'amas des décombres, les fragments de sculptures anciennes se rencontrent au hasard. Plus la pierre était refouillée, mieux elle accrochait le mortier. Les témoins les plus précieux de l'architecture médiévale étaient enfouis au milieu des plus médiocres blocages, « conservés, disait Mérimée, comme la perdrix dans le pâté<sup>20</sup> ». Un magnifique linteau sculpté du XII<sup>e</sup> siècle provenant d'un sarcophage formait appui de fenêtre dans une maison ouvrière et portait les pots de fleurs de quelque Jenny rémoise. Le maçon l'avait retailé aux dimensions nécessaires, décapitant les personnages qui s'y trouvaient figurés. Chaque jour apporte sa contribution à l'histoire des nécropoles. Des rapprochements ingénieux permettent de restituer des ensembles : déjà se dresse un pilier de la nef de Saint-Nicaise et des arcatures dessinent l'ancien cloître du chapitre. Le hasard aide les recherches. L'écroulement d'une maison a jeté sur la chaussée une façade gothique en pierre, masquée par un revêtement et jusqu'alors inconnue. Parfois enfin, les vestiges d'anciens édifices se retrouvent encore en place. Englobés dans les immeubles qu'a détruits le bombardement, ils réapparaissent mutilés, défigurés mais reconnaissables dans leur appareil et leur plan : tels les couvents des Cordeliers, des Jacobins, Saint-Pierre-le-Vieil, Saint-Michel l'église des Chanoines et l'antique Saint-Symphorien, la première cathédrale rémoise qui, succédant aux oratoires et aux chapelles des martyrs, consacra, au IV<sup>e</sup> siècle, l'avènement dans la cité du christianisme triomphant. Sans doute n'est-ce là qu'une vision fugitive. La reconstruction de la ville fera évanouir ces fantômes, comme disparaissent en poussière, aussitôt révélés au jour, les restes des anciens tombeaux. Du moins cette brève survie aura-t-elle été suffisante pour constater l'existence de ces monuments vénérables et en fixer le souvenir.
- 60 Les recherches ne se sont pas limitées aux débris qui jonchaient le sol ; elles ont donné lieu à des explorations souterraines. À la Cathédrale de Reims, la reprise des substructions a mis au jour des objets d'un grand intérêt historique provenant des tombes d'archevêques : crosses, anneaux, calices, ivoires. Des fouilles méthodiques ont

permis d'établir les niveaux et les contours de l'église de Saint-Nicaise antérieure aux invasions et de celle que bâtit Ebbon à l'époque de Charlemagne. Le sous-sol de la cathédrale de Noyon nous a rendu l'ancien jubé dont les pierres avaient servi à la fondation d'un autel. À la Collégiale de Saint-Quentin, les premiers sondages viennent de révéler une abside. Des travaux analogues seront bientôt entrepris à Saint-Jean-des-Vignes de Soissons et à Saint-Rémi de Reims. Dans cette dernière église, le hasard d'un récent affaissement a fait apparaître un sarcophage ; les ouvriers étonnés aperçurent, parmi les débris, une tête en pierre colorée, de très vivante expression et coupée au ras du col. À côté gisait un bloc qui portait cette inscription quelque peu inattendue : « Louis XVI, 21 janvier 1793. » Une effigie du roi Lothaire avait servi aux Jacobins de quelque assemblée rémoise pour simuler le régicide de son infortuné et lointain successeur.

- 61 Les opérations de déblaiement et de triage constituent en quelque sorte un inventaire préalable. Elles permettent d'identifier l'exacte provenance des pierres dispersées par les obus. *Nullum sine nomine saxum*. L'architecte, désormais, se trouve en face du problème de la reconstitution. Sur 756 monuments historiques atteints par la guerre, 12 sont totalement anéantis. Pour 52 se pose la question de savoir s'il convient de tenter une restauration ou de les conserver en l'état de ruines. La décision appartient à une commission spéciale, instituée par la Loi des dommages de guerre et qui réunit, en même temps que des techniciens éprouvés, les plus hautes autorités intellectuelles et morales du pays. Les délégués de trois académies prennent part à ses délibérations. Sans doute tiendra-t-elle compte de la destination des édifices. Ce serait une coûteuse et chimérique entreprise que de vouloir reconstruire le grandiose donjon de Coucy. Il en est tout autrement s'il s'agit d'un hôtel de ville ou d'une église. Sur les places d'Arras, restaurées déjà dans leur intégrité primitive<sup>21</sup>, la population unanime demande le relèvement du beffroi. Abandonnera-t-on à la ruine la nef de Mont-Notre-Dame, ce magnifique exemplaire de l'architecture du Soissonnais qu'anéantit l'explosion ? Le plateau sur lequel, à tous les âges et après chaque catastrophe, s'est reconstruit le sanctuaire est couvert d'un immense chaos de matériaux écroulés, pour la plupart intacts. C'est là une dépose, très brutale assurément, mais qui ne laisse aucun doute sur les possibilités de reconstitution. N'est-il pas de meilleure logique et de plus saine économie de relever sur place les quelques travées nécessaires à une population réduite plutôt que d'édifier à neuf un sanctuaire sans histoire, en face des fragments anciens qui représentent en quelque sorte l'édifice dans sa genèse et sur son chantier d'origine ?
- 62 En général, les monuments sont réparables. Quels que soient les dégâts subis et les travaux à entreprendre, les premiers programmes établis répondent tous, dans leur ensemble à deux objets essentiels.
- 63 Ils tendent tout d'abord à assurer l'utilisation partielle des édifices dévastés. La plupart sont des églises. Il faut les rendre aux habitants dès leur retour au village. Le chœur, un bas-côté sont clos et couverts : le culte peut être repris. Le chant des prières répond à la rumeur laborieuse du chantier. Ces travaux d'aménagement sont parfois très importants. À Saint-Quentin, la petite église édifiée dans la grande donne asile à quinze cents fidèles. Plus de trois mille se pressaient, le jour de la première messe, dans la cathédrale provisoire de Reims.
- 64 Une autre tâche, plus complexe, consiste à consolider l'ensemble des constructions pour leur permettre d'attendre la restauration définitive. Il s'agit en quelque sorte de

fixer le désastre dans son état actuel, d'empêcher l'aggravation des dégâts. Une chape garantit les murs contre les intempéries, si leur état le permet ils portent une toiture légère. Les maçonneries mises à l'abri, il peut être procédé à une visite générale pour prévenir les écroulements, garantir la stabilité. Un remplissage en moellons aveuglera une brèche, un arc-boutant disloqué sera placé sur un cintre, un dais branlant s'appuiera sur un poteau en ciment armaturé de ferrailles, une statue désagrégée s'encapuchonnera de quelque coiffe protectrice. C'est la méthode empirique, peu coûteuse, provisoirement efficace, qu'employaient, il y a cent ans, les architectes restaurateurs. Pour la cathédrale de Reims cette auscultation préalable a duré plus de deux ans. Les visiteurs impatientes s'alarmaient d'une inactivité apparente, mais le travail qu'on ne voit pas est souvent le plus utile. Désormais les édifices sont stabilisés enserrés comme un navire dans une cale de radoub. Partout la cohésion existe. On travaillera plus ou moins vite, la sécurité est acquise. De pareilles opérations présentent, on le conçoit, des difficultés considérables. Le clocher de la cathédrale de Cambrai, haut de 65 mètres, troué d'une énorme brèche à 16 mètres du sol, s'affaissait, menaçant de basculer dans le vide. La destruction par explosif paraissait inévitable. L'ingéniosité de l'architecte, le zèle des ouvriers, le courage de tous permirent d'effectuer l'étalement.

- 65 On peut dire qu'à l'heure actuelle nous sommes maîtres de la situation. Le triple programme de déblaiement, d'utilisation, de consolidation est en grande partie rempli. Le temps et l'argent feront le reste. Pour 744 chantiers, la dépense n'atteint pas encore cent millions. Cette année même seront closes près de 300 entreprises. Pour beaucoup d'autres il suffira d'une ou deux campagnes encore. Sans doute ne s'agit-il là que des monuments les moins atteints. Les dommages, dans leur ensemble, s'élevant à près d'un milliard, les travaux les plus onéreux restent à exécuter.
- 66 Est-il dès maintenant possible d'envisager l'achèvement et de fixer les étapes de la restauration définitive ? En supposant réalisées les ressources nécessaires, il ne serait pas souhaitable d'aller vite. Là plus qu'ailleurs se vérifie le vieil adage : le temps n'épargne pas ce que l'on a fait sans lui.
- 67 La lenteur des travaux tient à la nature même des édifices. Dans l'architecture gothique, tous les organes sont solidaires et concourent à l'équilibre. Le moindre désordre local a des répercussions lointaines. D'autre part, nos grandes églises reposent sur les débris des sanctuaires antérieurs. Leurs fondations sont dissociées, interrompues par des brèches, mal liaisonnées par des remblais. La très récente analyse du sous-sol de la cathédrale de Reims permet d'expliquer l'affaissement progressif des hautes voûtes constaté depuis trente ans, sans que l'on pût découvrir ni la cause ni le remède. Enfin ces vieux monuments n'ont traversé les siècles qu'au prix de bien des désastres : incendies, mutilations, longues périodes d'abandon. Le choc brutal de la guerre a rouvert d'anciennes blessures.
- 68 L'emploi des matériaux modernes nous fournit, il est vrai, de puissants moyens d'action qui manquaient à nos devanciers. Il permet de parer aux graves accidents qui se produisent en ce moment même dans la célèbre collégiale : « Le moustier de Saint-Quentin qui n'a commencement ni fin », déclare un dicton picard. Le dicton est véridique, car les travaux n'ont guère cessé pour conjurer l'écroulement dont la menace dure encore. En 1830 Vitet prévoit la chute des voûtes ; il remarque que les piliers ne sont guère plus droits ni plus d'aplomb que « le dos d'un dromadaire » ; il se rassure toutefois en apprenant qu'Henri IV avait éprouvé les mêmes craintes. « Un

statu quo de deux cents cinquante ans, observe-t-il en philosophe, est, en architecture au moins, un bon brevet de longue vie. » La guerre a rompu le statu quo et annulé le brevet. D'anciennes lézardes se rouvrent, la tour occidentale se fissure, menace de se déverser. Les mêmes désordres s'étaient manifestés au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, après l'incendie du beffroi. Les architectes avaient alors muré les grandes fenêtres et les avaient revêtus d'un placage en style classique. Niches et pilastres remplaçaient baies et colonnettes ; le monument était à jamais défiguré, mais la cause réelle du mal n'avait nullement disparu. Il suffira aujourd'hui, pour arrêter tout mouvement, de couler à l'intérieur de la tour un plancher en ciment armé reliant les murs entre eux et les rendant solidaires. À Saint-Rémi de Reims, les voûtes en pierre qui avaient été substituées à la charpente romane à la fin du XII<sup>e</sup> siècle exerçaient une poussée menaçante sur de trop faibles supports. Elles ont été remplacées, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, par de fausses voûtes en bois. L'église étant aujourd'hui découverte, il importe de lui restituer ses voûtes primitives, mais leur poussée, désormais, se trouvera annulée par un cadre en ciment armé, dissimulé dans le comble et relié aux tas de charge. Un tel mode de renforcement permet de conserver des édifices que leur délabrement aurait jadis condamnés. Les façades des hôtels de ville de Reims et de Noyon, profondément rongées et calcinées par l'incendie, pourront être maintenues dans la restauration future, le poids des maçonneries étant reporté tout entier sur des points d'appui isolés. Il y a là une heureuse alliance des deux modes de construction par matériaux moulés et par matériaux posés. Incorporé à la pierre, le fer s'oxyde et se désagrège ; enrobé dans le ciment, il crée une matière nouvelle qui n'altère ni ne s'altère. Dans un éloquent appel, le grand poète Ruskin a défini les principes de la conservation monumentale. « Veillez avec vigilance, dit-il, sur un vieil édifice, comptez-en les pierres comme vous le feriez pour les bijoux d'une couronne, mettez-y des gardes comme vous en placeriez aux portes d'une ville assiégée. Liez-le par le fer quand il se désagrège. Soutenez-le à l'aide de poutres quand il s'affaisse. Ne vous préoccupez pas du secours que vous lui apportez. Mieux vaut une béquille que la perte d'un membre. » Fer et poutres ont disparu ; les gardes ne veillent plus aux portes et c'est une béquille magique qui soutient et ne se voit pas<sup>22</sup>.

- 69 Le monument étant consolidé dans ses parties essentielles, est-il possible de lui rendre le décor de sa sculpture ? D'une manière générale, l'ornementation devra être rétablie, Elle fait corps avec la construction. Un pinacle charge un contrefort, un corbeau porte une corniche, une gargouille écoule les eaux<sup>23</sup>. Il a été longtemps de mode, par esprit de réaction contre les restaurations abusives, de laisser en épannelage les parties antérieurement sculptées. Mérimée voyait dans ce procédé un moyen de maintenir les silhouettes. Le résultat a été désastreux. La crainte d'ajouter au monument a conduit à la pire altération de son aspect. Il est facile, en utilisant les documents existants, d'exécuter, non des pastiches, mais des œuvres qui conservent le caractère d'une époque, surtout si l'on sollicite, plutôt que des artistes patentés, des praticiens habiles, familiers avec toutes les ressources de la matière, comme l'étaient, dans le passé, les tailleurs de pierre et d'images.
- 70 En ce qui concerne la statuaire, la question est plus délicate. Il peut paraître nécessaire de reconstituer des figures placées à grande hauteur, dont le profil ou la masse importe à l'effet d'ensemble. Des modèles et des moulages permettront le plus souvent des restitutions fidèles ; c'est dans de telles conditions que fut refaite, avant la guerre, la galerie des Chevaliers de la Cathédrale d'Angers. Ce serait folie au contraire que de rendre au portail de Reims ses statues incendiées. Les figures placées jadis à la façade



de Notre-Dame de Paris nous apparaissent aujourd'hui, malgré leur belle exécution, dépourvues de sens et de vie<sup>24</sup>.

- 71 Sans anticiper sur l'avenir, les résultats du présent sont faits pour encourager. Sans doute, la plupart de nos monuments porteront les traces de la guerre ; il est bon qu'il en soit ainsi. Les pierres demeureront épaufrées par les obus, calcinées par l'incendie. Tout ce qui ne compromet pas la solidité sera pieusement conservé. À ces vestiges sacrés se mêleront des pierres neuves que le temps harmonisera. « La perpétuité d'un monument, déclarait au Parlement le comte Léon de Malleville, ne réside pas dans l'identité des matériaux primitifs, mais dans l'identité des formes et dans celle des proportions. » Sa conservation est celle d'un organisme vivant. Il y faut réparer les atteintes du temps et des hommes. Des réfections successives peuvent seules, en conservant les formes anciennes, perpétuer à travers les siècles la pensée qui les créa. Plus que partout ailleurs il convient de la respecter, dans cette partie de la France si hâtivement relevée où nos villages se reconstruisent en série sur des modèles uniformes, où toutes les maisons s'alignent comme des corons d'usine, étrangères à la vie locale et aux traditions historiques. Au seuil de ce monde nouveau, les monuments sont des témoins : cimetières du passé, foyers spirituels du présent. En eux les ombres des morts parlent encore aux vivants ; dans leur image se reflètent les traits éternels de la France.

**Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *La conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de Coopération intellectuelle, 1933, pp. 51-59**

- 72 La restauration des monuments ne date, en France, que d'un siècle. Elle est née sur les ruines laissées par la Révolution. Elle a atteint son centenaire sur celles de la guerre mondiale. Les doctrines qui l'ont guidée varient suivant les époques, les buts, les moyens d'action. Les cas se présentent si divers, les problèmes si dissemblables qu'il faut se garder de poser des principes trop rigides ou des règles trop absolues.
- 73 L'idée même de restauration était neuve il y a cent ans. « Le mot et la chose sont modernes », écrit Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire*. Jusqu'alors chaque génération avait réparé, achevé, reconstruit les monuments suivant le style de son temps. « Fallait-il dans un édifice du XII<sup>e</sup> siècle remplacer un chapiteau brisé, c'était un chapiteau du XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> siècle que l'on posait à la place. Sur une longue frise de crochets, un morceau, un seul venait-il à manquer, c'était un ornement dans le goût du moment qu'on incrustait. » Les profils des moulures, les nervures des voûtes, les formes de la statuaire, les peintures des vitraux retracent encore à nos yeux la succession même des siècles.
- 74 La restauration monumentale est liée à la naissance de l'histoire. Le monument devient historique : il constitue un témoignage des mœurs, des idées, de la vie même du passé. C'est un document au même titre qu'une charte ou qu'un traité. L'archéologie est une branche des sciences historiques. L'établissement de l'inventaire monumental coïncide avec la publication des *Documents inédits de l'histoire de France*. La conservation monumentale s'institue en même temps que s'organisent les musées, les archives, les bibliothèques. Le premier rapport présenté en 1831 par Ludovic Vitet, chargé de

l'inspection générale des monuments, envisage tout à la fois ces divers moyens d'étudier et de conserver le passé. Dans sa monographie de Notre-Dame de Noyon, il considère les monuments, révélateurs des sociétés qui les virent construire, comme « les plus sûrs instruments de la critique historique ». Après lui, Viollet-le-Duc, constatant « l'attitude inusitée de son temps envers le passé », entend « suivre pas à pas la marche, les progrès, les transformations de l'humanité ». Les premières listes de monuments historiques évoquent surtout le souvenir de grands hommes ou de grands événements. Les tombeaux de Souvigny, de Braisne, de Saint-Benoît-sur-Loire s'y inscrivent à côté de la colonne de Boulogne ou du monument élevé au général Abbattucci à Huningue. Le nouveau service est dédié comme le palais de Versailles « à toutes les gloires de la France ».

- 75 Viollet-le-Duc remarque que les époques les plus éprises de progrès sont aussi les plus ferventes à se pencher sur le passé. « En marchant à pas redoublés vers les destinées à venir, écrit-il, et peut-être parce qu'il marche vite, l'Européen a besoin de recueillir tout son passé en vue des labeurs futurs ». C'est la Convention qui nationalise les monuments ; c'est elle qui crée la notion et l'expression « d'antiquités nationales » rejetant dans le même passé que celui d'Athènes ou de Rome les siècles de l'ancien régime. C'est la monarchie de Juillet, berceau de la société moderne, qui remet à des historiens tels que Thiers, Guizot, Vitet, Mérimée, de Salvandy, de Barante, les charges mêmes du pouvoir et les hautes fonctions de l'État. Le contraste assurément n'a rien perdu de sa valeur à notre époque non moins inquiète des mystères de la préhistoire que de ceux des ondes hertziennes.
- 76 Pour n'être qu'une des formes de la renaissance historique, la conservation monumentale n'en posait pas moins des problèmes très particuliers. Des archives de pierre ne se conservent pas comme des objets dans des vitrines ou des livres sur des rayons. Ce sont des organismes vivants, exposés à l'usure du temps et à la barbarie des hommes. Pour les perpétuer, l'historien, en l'espèce l'archéologue, ne suffit pas. Sans doute peut-il les déchiffrer, les analyser, les interpréter. Mais le concours de l'architecte permet seul de les faire vivre. On a dit parfois plaisamment que l'architecte conserve le monument comme le loup la bergerie. En fait l'édifice est pour lui non seulement un document mais surtout une œuvre d'art dont il importe de maintenir et au besoin de rétablir l'harmonie générale. Il n'hésite pas à la renouveler, à la compléter. Et d'ailleurs la vétusté ne l'y oblige-t-elle point ? Mais que deviennent alors les vestiges du passé ? L'accord entre ces nécessités contradictoires a fixé la doctrine actuelle, après bien des controverses et des luttes.
- 77 On peut, au cours de cette histoire, distinguer trois périodes : une période empirique, celle des destructions et des palliatifs ; une période doctrinale, celle des grandes restaurations ; une période expérimentale, celle de la conservation. Si l'on voulait les définir par trois exemples. On pourrait choisir la restauration de Saint Yved de Braisne, celle de Notre-Dame de Paris, celle de Notre-Dame de Reims.
- 78 Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, pour remédier aux désordres d'un vandalisme, suivi du plus négligent abandon, il n'existait aucune organisation administrative ni technique. Les architectes, orientés par leur éducation même vers l'antiquité classique, ignoraient la structure des édifices du Moyen Âge. L'architecture gothique dont les œuvres et les chefs-d'œuvre Moyen Âge couvraient les provinces de France, était tombée, depuis des siècles, dans l'indifférence et l'oubli. Elle se traduisait tantôt par des destructions brutales et tantôt par des remèdes totalement inefficaces. Les parties d'édifices qu'il



paraissait trop difficile de restaurer, on les rasait jusqu'au sol. Des forêts d'étais, de chaînages donnaient la vaine apparence d'une trompeuse sécurité. Les clochers menaçaient-ils ? On en aveuglait les baies. Des contreforts dressaient leur masse devant les façades lézardées. Des chemises de moellons enveloppaient les assises désagrégées des piliers ; des goujons de fer accrochaient aux poutres de la charpente l'appareil branlant des voûtes ; des ciments et des mastics dissimulaient, sans l'atténuer, le désordre des maçonneries. L'emploi de la fonte de fer, incombustible et légère, paraissait une panacée.

- 79 Cette méthode empirique qui était bien, à vrai dire, le contraire d'une méthode, eut du moins le grand mérite de ne pas rendre impossibles les restaurations ultérieures. Les monuments étaient conservés, encore que ce fût, selon l'expression de Mérimée, « comme la perdrix dans le pâté ». Mais, s'agissait-il d'entreprendre de vastes reconstructions, l'insuffisance des architectes n'était que trop manifeste. Elle s'affirma à l'occasion des néfastes travaux exécutés à la basilique de Saint-Denis par Debret, qui était alors un des maîtres de l'architecture officielle. L'écroulement de la flèche, édifiée sans tenir compte des charges à supporter, produisit une impression profonde. Gratté, ravalé, « embelli », défiguré, chancelant, le fameux sanctuaire des rois de France avait été plus dégradé par sa restauration même que par les destructions du vandalisme. Le remède était pire que le mal. Ce fut là le fait brutal, symbolique, révélateur, qui provoqua le changement des méthodes et des doctrines.
- 80 La deuxième période, celle des grandes restaurations, se caractérise, au contraire, par l'application de principes nettement déterminés. Un service public s'organise. À Paris un personnel spécial se forme. Des architectes s'exercent aux études analytiques. Avant de porter remède aux dévastations, ils étudient l'anatomie des édifices, leur origine, leur structure, les additions successives. De là la nécessité de les distinguer, de les comparer, de les classer en quelque sorte par famille, de même que les animaux dans les galeries d'un musée ou les plantes dans un herbier. Le classement qui est aujourd'hui une mesure uniforme de protection légale, applicable tout aussi bien à telle humble église rurale qu'à la cathédrale de Chartres, a vraiment alors le sens d'une classification. On distingue les édifices selon leur nature, leur importance. En principe le classement est réservé aux monuments-types qui représentent une époque. Les églises de Morienval et de Saint-Wulfram d'Abbeville, la Collégiale de Saint-Quentin ne paraissent pas alors mériter une protection.
- 81 D'autre part l'influence prédominante des architectes modifie la conception première du classement. Il s'applique moins désormais à la commémoration des événements historiques qu'à celle des grandes époques de l'architecture nationale. Peu à peu l'histoire de l'art se substitue à l'histoire et de même que l'historien nous doit une résurrection, de même l'architecte nous doit l'image intacte du passé. Il ne vise plus à la conservation mais à la restitution quel que soit d'ailleurs le risque des hypothèses qu'elle comporte. « Restaurer un édifice, écrit Viollet-le-Duc, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné. » L'architecte s'attachera donc à reconstituer les monuments ruinés, comme Cuvier les animaux disparus, en interprétant leurs vestiges. Il leur rendra une façade, un clocher, une flèche, des balustrades, des statues. Mais d'après quels documents ? Là où ils feront défaut, il conviendra de copier les éléments analogues dans les monuments similaires du même temps et de la même région. Cette prescription qui aujourd'hui nous paraît singulièrement hasardeuse constituait au

contraire un appel à la vraisemblance, sinon à la vérité. Mieux valait copier qu'inventer. Après les fantaisies d'architectes ignorants qui venaient de défigurer les cathédrales d'Amiens, de Bourges, mêlant les siècles et les styles dans une étrange promiscuité, des restaurations savamment étudiées comme celles de Notre-Dame et de la Sainte Chapelle paraissaient exactes et fidèles.

- 82 L'idée de reconstituer un monument dans sa perfection totale, dans sa logique absolue, devait conduire plus loin. S'il s'agit de remplacer non plus des parties disparues mais des éléments existants menacés d'une ruine prochaine, les remplacera-t-on par des éléments identiques ? Ici se posent des questions délicates. Un portail gothique a été masqué par une façade postiche qui aujourd'hui se désagrège. Aucune hésitation à le remettre en valeur. Des balustrades s'effritent qui ont été ajoutées au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. D'autres seront substituées dans le style de l'édifice. Mais des autels ou des grilles du XVII<sup>e</sup> siècle, des pilastres Renaissance, des voûtes à clé, des Jubés du XV<sup>e</sup> ? Va-t-on, en les remplaçant, respecter la trace de chaque siècle ? Va-t-on ramener l'édifice à son unité d'origine ? Dans son dictionnaire, Viollet-le-Duc formule des préceptes empreints d'une grande modération et, si l'on peut dire, d'opportunisme. Il ne s'agit selon lui que de remplacer les dispositions principe de l'unité de style conduisant les architectes à d'inévitables excès. Non seulement le rapprochement du gothique et du classique leur paraissait monstrueux, mais la faveur de la mode ayant introduit dans la construction moderne toutes les exagérations de l'art gothique à son déclin, l'école de Viollet-le-Duc qui voyait dans le gothique une sorte d'archétype non seulement de la beauté, mais d'une logique rationnelle, conforme à notre génie et à notre société, s'efforçait d'opposer aux travestissements du style troubadour le sens profond des grandes œuvres du XIII<sup>e</sup> siècle. De là, dans la restauration, le sacrifice des éléments ajoutés au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup>, époques jugées décadentes. C'était, après avoir secoué la règle des ordres antiques, rétablir un nouveau canon. Si légitime que fût la défense de l'art médiéval devant les déformations grossières et le déplorable goût de la bourgeoisie d'alors, le choix entre les époques était une conception contraire au principe même de l'histoire. Les monuments-types n'existent que dans les planches figurées des manuels d'archéologie. Comme la jument de Roland, ils ont toutes les qualités ; il ne leur manque que la vie.
- 83 Les travaux considérables auxquels devait fatalement entraîner une telle doctrine répondaient au vœu unanime de l'opinion publique. Ils consacraient la renaissance de la foi, concouraient à l'embellissement des villes et permettaient d'utiliser les ouvriers disséminés hors des grands centres. On leur doit la renaissance des métiers, celle de l'art décoratif en France. Il serait injuste de méconnaître la grande œuvre éducatrice qui a créé à cette époque notre service des monuments historiques. Si trop souvent les disciples de Viollet-le-Duc ont exagéré des restaurations, défiguré des monuments, essayant à tort et en vain « de réparer des ans l'irréparable outrage », du moins ont-ils institué les techniques, les méthodes, les chantiers, les ateliers, les artisans nécessaires, pour continuer, par la suite, l'œuvre de conservation. Ainsi, de ces doctrinaires est issue notre expérience.
- 84 Depuis la fin du dernier siècle les architectes renonçant à reconstruire les édifices tels qu'ils ont dû exister, se bornent à les maintenir tels que nous les a légués le passé. La restauration fait place à la conservation. Ce changement a eu des causes très diverses. Tout d'abord l'extension du classement. Il ne s'agit plus pour l'État de protéger quelques centaines, mais bien quelques milliers d'édifices. La liste actuelle comprend

7 500 inscriptions. La Loi de séparation de l'église et de l'État a mis à la charge du budget un grand nombre d'édifices culturels qui, faute de ressources financières, étaient voués à l'abandon et à la ruine. Le législateur n'exige plus désormais pour le classement un intérêt national mais un intérêt d'histoire, d'art, fût-il régional ou local. D'autre part, la Loi de 1913 donne le droit de classer les propriétés privées. La crise financière d'après-guerre incite les propriétaires à réclamer la protection légale, condition d'un concours pécuniaire. Nos ancêtres s'étonneraient de tout ce que nous classons ; nous nous étonnons de tout ce qu'ils ne classaient pas. Encore sommes-nous loin de protéger toutes nos richesses monumentales. L'inventaire supplémentaire ordonné par la loi porte déjà sur neuf mille monuments. Il s'en faut de peu qu'il soit achevé. La conclusion évidente de ce travail préalable sera, dans un proche avenir, le classement de nombreuses églises, celui de nombreux châteaux négligés par leurs propriétaires, sans parler de tous les édifices publics à peu près abandonnés par leurs affectataires actuels : tribunaux et prisons, casernes et forteresses. C'est là toute une France monumentale dont l'entretien, à bref délai, incombera aux pouvoirs publics.

- 85 D'autre part, notre éclectisme ne proscriit plus aucune époque. L'ancienne Commission des monuments historiques négligeait les édifices postérieurs à la Renaissance. Nous avons classé aujourd'hui les palais le Fontainebleau, de Versailles et de Compiègne, le Panthéon et la Bourse, la Madeleine et l'Opéra. À l'extension des classements dans l'espace correspond leur extension dans le temps.
- 86 Ces nécessités nouvelles ont fait naître de nouvelles possibilités d'action. Les études archéologiques ont réalisé, depuis un demi-siècle, des progrès considérables. De nombreuses sociétés provinciales sont nées ; elles multiplient leurs publications et leurs congrès. L'influence des archéologues s'est exercée sur l'éducation des architectes. Des cours ont été créés au musée du Trocadéro<sup>25</sup> et à l'école des Beaux-Arts. À la Commission des monuments historiques, de Lasteyrie, Enlart, Brutails, Lefèvre-Pontalis ont collaboré avec Vaudremer, de Baudot, Selmersheim, Boeswillwald et Magne pour ne parler que des morts. Les élèves ont répandu l'enseignement des maîtres à travers toutes nos provinces où d'importantes écoles d'architecture régionale ont été récemment créées. Un accord s'est établi peu à peu entre des points de vue opposés. Les artistes, les critiques d'art n'ont cessé de protester contre les restaurations abusives, contre les copies d'œuvres d'art contraires au principe même de l'art. « Pour un vieil édifice, déclare Ruskin, mieux vaut une béquille que la perte d'un membre ». « Le traitement du passé par le présent meurtrier, écrit Rodin, amène un deuil irréparable ». La presse a joué un grand rôle ; l'action du regretté André Hallays a été maintes fois décisive. Le public se passionne aujourd'hui pour ces questions. Le tourisme l'a rapproché des monuments et l'intéresse à leur vie.
- 87 Sous ces diverses influences, les méthodes administratives ont évolué. Depuis une vingtaine d'années, un service d'entretien a été constitué, qui remet entre les mains des architectes locaux<sup>26</sup> les crédits indispensables à la conservation des édifices. Leur prompt et efficace intervention permet souvent, à peu de frais, d'éviter d'onéreux travaux.
- 88 Enfin, la technique elle-même s'est entièrement modifiée. Les architectes ont mis à profit les travaux des ingénieurs. L'emploi du ciment armé a permis d'éviter le système de la dépose si dangereux, si arbitraire, et qui oblige à remplacer tant de vestiges anciens. Les délicates voussures des portes de la Cathédrale de Chartres, une pile maîtresse de la Cathédrale de Strasbourg ont pu, grâce à ce mode de soutènement, faire

l'objet de reprises directes. Un tel matériau, se prêtant aux utilisations les plus variées, peut suffire à conjurer les principales causes de ruine. Injecté dans un sol qui se désagrège ou s'affaisse, il en assure la solidité ; en terrasses il garantit l'étanchéité des toitures ; ses éléments assemblés forment des charpentes incombustibles et légères ; noyé dans la maçonnerie il constitue d'invisibles et puissants chaînages ; ses poteaux soulagent les portées et servent de points d'appui. Ainsi le monument se trouve à nouveau fondé, couvert, protégé, fixé. Jamais ne fut plus actuel le principe de Viollet-Le-Duc qui recommande « de ne substituer à toute partie enlevée que des matériaux meilleurs, des moyens plus énergiques et plus parfaits ».

- 89 Sans doute une telle solution ne répond pas à tous les cas. Pour être de plus en plus rare et limitée dans ses effets, la restauration n'en est pas moins, dans certains cas, indispensable. La réédification n'est sans doute qu'un pis-aller, mais elle est le seul moyen de conserver une forme et de faire vivre une pensée<sup>27</sup>. Du moins doit-elle être entreprise avec un infini scrupule, une religieuse soumission à l'art d'une époque qui n'est plus. L'origine des pierres neuves, leur appareil, leur taille, leurs joints, doivent être toujours l'objet d'une surveillance attentive. Si l'on renonce à remplacer la statuaire par des copies, du moins est-il légitime de pourvoir au remplacement de la sculpture ornementale, moins nuisible à l'édifice que le brutal épannelage. La perfection des procédés actuels a fait ses preuves au cours des restaurations entreprises dans les régions dévastées qui utilisent les ressources de la technique moderne tout en conservant intact l'esprit même du Moyen Âge.
- 90 C'est un singulier paradoxe que l'architecture moderne, rompant nettement, par l'universel emploi des matériaux moulés et plaqués avec l'antique et traditionnelle construction par assise et refouillement ait si puissamment aidé à la conservation de nos monuments anciens, auxquels elle est, dans son principe, radicalement étrangère et qu'elle est, dans l'avenir, destinée à remplacer. Alors qu'il y a cent ans, la faveur d'une mode éphémère avait remis en honneur l'imitation du Moyen Âge, opposant, nous l'avons vu, en de stériles controverses entre constructeurs et restaurateurs, aujourd'hui c'en est fini de la querelle des anciens et des modernes, de la proscription ou de l'idolâtrie des styles. La scrupuleuse conservation de tous les arts du passé s'allie à la liberté des recherches du présent. Toutefois, alors qu'au dernier siècle l'architecture ancienne et la moderne, issues des mêmes principes avaient pu collaborer par la création d'ateliers, de chantiers et d'artisans aujourd'hui que se ferment les carrières, que se raréfient chaque jour, appareilleurs, couvreurs, tailleurs de pierre, sculpteurs, la restauration des monuments historiques, bien que pourvue de moyens législatifs, financiers, techniques plus efficaces que jamais, est cependant appauvrie dans ses possibilités, menacée dans son avenir, et quelque peu isolée dans l'architecture de son temps. Plus favorable aux travaux de stricte conservation qu'à ceux de grande restauration<sup>28</sup>, l'époque actuelle aura marqué pour nos monuments français une période de survie plutôt que de résurrection ; mais peut-être est-elle, par là même, et malgré l'illustre parole de Michelet, plus conforme à la vérité et plus fidèle à l'histoire.

## NOTES

1. Paul Léon, *La Vie des monuments français, destruction restauration*, Paris, A. et J. Picard, 1951.
2. Paul Léon, *Les Monuments historiques, conservation, restauration*, Paris, Henri Laurens, 1917.
3. Paul Léon, *La Renaissance des ruines, maisons monuments*, Laurens, Paris, 1918.
4. Paul Léon, « La restauration des monuments après la guerre », communication lue dans la séance annuelle des cinq académies, le 25 octobre 1922, Paris, Firmin-Didot, 1922.
5. Paul Léon, « La restauration des monuments en France », *La conservation des monuments d'art et d'histoire*, Paris, Institut de coopération intellectuelle, 1933, p. 51-59
6. Françoise Choay, *La conférence d'Athènes sur la conservation artistique et historique des monuments (1931)*, Paris, Éd. de l'Imprimeur, 2002
7. Paul Léon, *L'Histoire de l'art monumental au Collège de France, la conservation des monuments en France, leçon d'ouverture du 5 mai 1933*, Paris, Fasquelle Éditeurs, 1933.
8. Pour plus de détails, voir la thèse de Camille Bidaud, *La doctrine des monuments historiques en France d'après Paul Léon (1874-1962)*, sous la direction de J.-P. Garric, Université Paris-Est, école doctorale VTT, UMR AUSSer, laboratoire IPRAUS, 2018.
9. [NdCB] Suite à l'incendie de la Cathédrale de Reims, l'Allemagne met en effet en place un service spécifique de protection des œuvres et monuments d'arts qui restaure les monuments et déplace les œuvres loin de la ligne de front. Lors de ces déplacements, pour ne pas être soupçonnés de pillage, les œuvres sont exposés en France, comme à Valenciennes. Le service publiera par la suite un ouvrage de présentation des opérations pour montrer la probité allemande pendant la guerre. Paul Clemen

Clemen, Paul :

*, Protection de l'art pendant la guerre, rapports sur l'état des monuments d'art sur les différents théâtres de guerre et sur les mesures prises par les Allemands et les Autrichiens pour leur conservation, leur sauvetage, leur étude*, vol. 1, Le front à l'ouest, Leipzig, Seeman, 1919.

10. [NdCB] Il est intéressant de constater que le seul penseur cité par Paul Léon est Ruskin, pourtant connu pour ses positions strictement conservatoires. Il est alors nécessaire de mentionner d'une part les phrases préliminaires portant sur la restauration et surtout la fin du passage cité pour percevoir la grande différence de pensée alors que les travaux en France sont bien plus restaurateurs que ce qu'en avoue Paul Léon (comme le prouve la réinvention des créneaux du Palais des Papes d'Avignon dans les années précédant la guerre par exemple) : « Restauration [...] désigne la destruction la plus totale qu'un édifice puisse subir : destruction dont nul reste ne peut être sauvé, et destruction accompagnée de descriptions erronées de la chose détruite. [...] Un autre esprit peut être donné à une autre époque pour créer un nouveau bâtiment ; mais l'esprit des artisans défunts ne peut être rappelé pour diriger d'autres mains et d'autres pensées. Quant à la copie directe et simple, elle est manifestement impossible. Quelle copie peut-on effectuer de surfaces qui ont perdu un centimètre d'épaisseur du fait de l'usure ? Le fini de l'œuvre résidait dans ce centimètre disparu, et si vous essayez de le restaurer, c'est de façon conjecturale, si vous copiez ce qui reste, en admettant que la fidélité soit possible (avec quel soin, quelle attention, quel coût ?), à quel degré l'œuvre neuve est-elle supérieure à l'ancienne ? [...] Prenez en donc soin et vous n'aurez nul besoin de les restaurer. [passage cité par Paul Léon] Son jour fatal viendra enfin, mais laissez-le venir ouvertement et de son propre aveu, sans laisser aucun substitut déshonorant et faux le priver de l'office funèbre de la mémoire. »

John Ruskin

Ruskin, John :

, *Les sept lampes de l'architecture*, Paris, M. Houdiard, 2011 [1849].

11. Grautoff, *Kunstverwaltung in Frankreich und Deutschland*, Bern 1915, p. 259, Sauer, *Die Zerstörung von Kirchen und Kunstdenkmälern am Westfront*, Freiburg in Brisgau, in 8, 1917.

12. [NDCB] Paul Léon insère alors des photos de l'église de Thann, avant et après restauration.

13. André Michel, « Dans les ruines de nos Monuments historiques », *Revue des deux mondes*, 15 nov. 1917.

14. [NDCB] Le clocher sera en réalité reconstruit « dans son état d'avant-guerre ». Procès-verbal de la Commission des monuments historiques du 13 avril 1923.

15. [NDCB] Là encore, la statuaire sera restaurée, mais partiellement seulement : une partie laissée calcinée en souvenir de la guerre, une partie restituée à partir des moulages conservés au Musée des monuments français (aujourd'hui la Cité de l'architecture et du patrimoine) donc dans l'état de dégradation du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, une partie restaurée dans un état complet.

16. [NDCB] Ici encore le beffroi sera reconstruit à l'identique de l'aspect extérieur mais avec une structure intérieure en béton et un ascenseur.

17. Schmit, *Manuel complet de l'architecte des monuments religieux*, Paris, 1845, p. 61.

18. [NDCB] Cette phrase est reprise du chapitre de la « Renaissance des ruines » précédemment reproduit. Paul Léon reprenait très souvent des extraits de ses propres textes.

19. [NDCB] Officieusement organisé par lui-même. En effet Paul Léon charge, à titre gratuit, la Société des amis du Vieux Reims de surveiller les opérations de déblaiement afin de prévenir les services des Beaux-Arts de tous les fragments qui pourraient être intéressants à conserver. Source : lettre de Paul Léon à Hugues Krafft (président de la Société) datée du 11 mars 1919, archives de la SAVR à l'hôtel Le Vergeur à Reims.

20. [NDCB] La citation, bien que juste, ne s'appliquait pas chez Mérimée aux éléments de récupération. Elle est reprise dans son discours de 1931 dans sa juste description.

21. Paul Léon s'avance un peu concernant l'état des travaux, mais il est vrai que la grande majorité des maisons de la Petite Place sont terminées, quatre ans seulement après la fin de la guerre et trois ans après le classement.

22. [NDCB] Paul Léon reprend le même extrait tronqué de John Ruskin, comme nous l'avons vu précédemment. Il en tire de plus une justification de l'usage du béton armé dans les restaurations.

23. [NDCB] Paul Léon reprend de nouveau un extrait de la « Renaissance des Ruines ».

24. [NDCB] Paul Léon fait ici une de ses très rares critiques, bien qu'en anonymisant l'auteur, d'une œuvre de Viollet-le-Duc.

25. [NDCB] aujourd'hui l'école de Chaillot.

26. [NDCB] il s'agit des architectes ordinaires des monuments historiques, devenus architectes des bâtiments de France

27. [NDCB] Paul Léon réutilise régulièrement une citation de Ruprich-Robert : « La réédification dont il s'agit, n'a été, en définitive, qu'un pis-aller ; devant l'impossibilité de ne pouvoir mieux faire, une seule voie se présentait, elle a été suivie. Il en est résulté qu'une pensée a été conservée. » Victor Ruprich-Robert, *De l'influence de l'opinion publique sur la conservation des anciens monuments*, Paris, veuve Morel, 1882, p. 34. À force de simplifier la citation, pour la première fois, Paul Léon ne cite plus du tout l'auteur.

28. [NDCB] Paul Léon est ici très strictement conservateur, alors que depuis une quinzaine d'années la majorité des travaux sont les importantes restaurations suite à la Première Guerre mondiale.

---

## AUTEUR

### CAMILLE BIDAUD

Docteure en architecture (*La doctrine des Monuments historiques en France d'après Paul Léon - 1874-1962*, sous la direction de Jean-Philippe Garric, Université Paris-Est, IPRAUS, 2018) et architecte diplômée d'état (ENSAPB, 2011), Camille Bidaud est maîtresse de conférence associée en histoire et cultures architecturales à l'ENSA Normandie et membre associée des laboratoires ATE et IPRAUS (UMR 3329 AUSser). Elle a auparavant enseigné dans les ENSA Paris-Belleville et Paris-Val de Seine et à l'Université Panthéon Sorbonne 1. Elle est qualifiée pour les fonctions de maître de conférences par le CNECEA en 2019 et par le CNU de la section XXII en 2020.